



Litige avec la sté telecom italia (alice)

Par **lolotte_old**, le **22/06/2007** à **13:35**

Madame, Monsieur,
Suite à un problème avec la société télécom italia (alice) nous avons reçu une lettre d'une société civile professionnelle d'huissiers de justice.
Je voulais savoir si ce courrier était légal car il nous a été envoyé par simple lettre et non par recommandé.
Je vous remercie par avance et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.
Mme Brady

Par **Dinah**, le **22/06/2007** à **13:59**

Bonjour.
S'agit-il d'un acte introductif d'instance ? Si oui, c'est un acte d'huissier qui vous précise que la société de télécom a ouvert une action judiciaire.
Selon l'article 667 du nouveau code de procédure civile, l'acte de notification peut être délivré par voie postale, sans obligation de le faire en recommandé.

Par **lize_old**, le **14/07/2007** à **16:23**

tu peux saisir un juge de proximité qui va organiser une audience si tu as toutes les preuves de leur abus c gagnés d avance

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **12:44**

si vous etes assigné devant le Tribunal d'instance, vous devrez vous défendre notamment par

des conclusions en défense rnrnau besoin contactez -moi par mail